



Convention sur la diversité biologique

Distr. : limitée
19 février 2026

Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de l'application

Sixième réunion

Rome, 16-19 février 2026

Point 12 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

Projet de rapport de la réunion

Introduction

1. La sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application s'est tenue à Rome, du 16 au 19 février 2026. Ont participé à la réunion [--] Parties et [--] États non-Parties à la Convention sur la diversité biologique.

Point 1

Ouverture de la réunion

2. La réunion a été déclarée ouverte à 10 h 15 le 16 février 2026 par la présidente, Clarissa Nina (Brésil).

3. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants à Rome, la présidente a rappelé qu'il ne restait plus que quelques années avant 2030, échéance convenue pour la réalisation des 23 cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. L'Organe subsidiaire avait pour mission d'impulser des actions nationales à la hauteur des ambitions de la Convention. La réunion actuelle s'inscrivait dans un cycle intense de travaux intergouvernementaux entrepris en prévision de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties, qui se tiendra prochainement à Yerevan. Le temps était un facteur clé. En conséquence, afin d'améliorer l'efficacité de la réunion, il avait été décidé d'appliquer la modalité pilote de communication anticipée des déclarations, qui avait été introduite à la vingt-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, pour tous les points importants inscrits à l'ordre du jour de la présente réunion. Par ailleurs, outre la publication en temps opportun des documents de travail et d'information avant les sessions, le secrétariat avait raccourci la longueur des documents et commencé à inclure le coût des recommandations. Les représentants ont été exhortés à mettre à profit chaque minute de la réunion et à faire preuve de détermination et de sagesse pour surmonter leurs divergences et trouver un terrain d'entente, dans l'intérêt commun.

4. Des déclarations liminaires¹ ont été faites par Jaime Gnecco, ministre plénipotentiaire et représentant permanent adjoint de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), au nom de la Présidente de la seizième réunion de la

¹ Les déclarations faites pendant la réunion et communiquées par écrit par les participants sont disponibles à l'adresse www.cbd.int/meetings/sbi-06.

Conférence des Parties, Irene Vélez Torres, et par Astrid Schomaker, Secrétaire exécutive de la Convention.

5. Dans son allocution, le représentant permanent adjoint de la Colombie a déclaré que, pour son pays, la seizième réunion de la Conférence des Parties avait marqué un tournant décisif dans la sensibilisation nationale à la crise de la biodiversité. Il a noté avec satisfaction que la plupart des Parties avaient soumis des objectifs nationaux actualisés pour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Il a toutefois exhorté les Parties à soumettre également leurs septièmes rapports nationaux avant la date limite du 28 février 2026, de manière à fournir les informations nécessaires à l'élaboration du rapport mondial sur les progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre. Malgré un déclin accéléré de la biodiversité et des preuves scientifiques évidentes de la nécessité d'investir pour assurer un avenir durable à tous, le monde a continué à privilégier les dépenses militaires. Après l'établissement en 2025 d'une feuille de route pour les travaux relatifs à la mobilisation des ressources jusqu'en 2030, les Parties ont été encouragées à prendre des mesures audacieuses afin que la Conférence des Parties puisse, à sa dix-septième réunion, réaliser des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la cible 19 du Cadre. À cet égard, il a souligné que des mécanismes fiables de renforcement des capacités, fondés sur la confiance et l'apprentissage mutuel, étaient nécessaires pour assurer le succès de la conservation de la biodiversité au niveau international. Il a également informé les participants que la Colombie, qui prône un renforcement des synergies entre les programmes en matière de biodiversité et de climat, allait organiser les 28 et 29 avril 2026 la première conférence sur la transition vers l'abandon des combustibles fossiles, en collaboration avec le Royaume des Pays-Bas. La conférence présentera différentes pistes pour un avenir décarboné, notamment le recours à des solutions fondées sur la nature et la bioéconomie. En conclusion, il a exhorté les représentants à négocier de bonne foi et à mettre à profit le peu de temps disponible pour parvenir à des solutions, afin de répondre aux attentes du monde entier et faire de Yerevan un véritable succès.

6. La Secrétaire exécutive a remercié la FAO d'accueillir la réunion et a salué la présence des présidences actuelles et à venir de la Conférence des Parties. Remerciant les différents gouvernements qui ont apporté leur soutien financier pour permettre la participation des Parties et des représentants des peuples autochtones et communautés locales, elle a encouragé d'autres donateurs potentiels à soutenir les nombreuses réunions qui se tiendront dans les mois à venir, et ceux qui sont susceptibles de bénéficier d'un soutien à explorer toutes les sources possibles d'aide financière. La sixième réunion de l'Organe subsidiaire a marqué une étape importante sur la voie de la réussite de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties. Bien que la biodiversité ait gagné en importance dans les programmes du secteur privé et des ministres des Finances, pour chaque dollar investi dans sa protection, 30 dollars étaient encore investis dans des activités qui lui étaient préjudiciables. Elle a donc exhorté les participants à maintenir un esprit de consensus et à s'appuyer sur les progrès accomplis depuis la seizième réunion de la Conférence des Parties. Elle espérait que l'analyse par le secrétariat des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et de leurs objectifs nationaux stimulerait une vague d'ambition nationale visant à atteindre les 23 cibles du Cadre. Elle a souligné l'importance d'accélérer la mobilisation des ressources, de veiller à ce que les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité tiennent compte de la dimension de genre et de renforcer la coopération avec d'autres conventions afin d'accélérer l'action engagée face aux crises environnementales interconnectées, d'accroître l'efficacité et de réduire la charge de travail liée à l'établissement de rapports pour les pays. Abordant la question de l'examen fonctionnel demandé par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, elle a déclaré que le secrétariat poursuivait ses efforts pour améliorer son efficacité et son efficience afin de mieux appuyer les travaux menés jusqu'en 2030 et au-delà. Faisant écho aux déclarations liminaires précédentes, elle a exhorté les Parties, alors qu'elles entamaient leurs discussions, à ne pas oublier que le bien-être des populations et de la planète était en jeu.

Point 2

Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

7. À sa première séance plénière, le 16 février, l'Organe subsidiaire a décidé que Bilal Qtishat (Jordanie) exercerait les fonctions de rapporteur de la réunion.
8. Le Rapporteur a exprimé ses remerciements au nom de tous les participants.
9. Au cours de la même session, l'Organe subsidiaire a examiné l'ordre du jour provisoire de la réunion² et les annotations à cet ordre du jour³, ainsi que la proposition d'organisation des travaux figurant à l'annexe I de la note de scénario⁴.
10. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Burundi (au nom des États d'Afrique), Chine, Égypte, Fédération de Russie, Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique) et Jamaïque (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes).
11. La Secrétaire exécutive et la présidente ont répondu aux commentaires.
12. L'Organe subsidiaire a adopté l'ordre du jour suivant, sur la base de l'ordre du jour provisoire :
 1. Ouverture de la réunion.
 2. Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement :
 - a) Mobilisation des ressources ;
 - b) Mécanisme de financement.
 4. Planification, suivi, établissement de rapports et examen : mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, des cibles nationales et des rapports nationaux.
 5. Plan d'action pour l'égalité des sexes.
 6. Création et renforcement des capacités et coopération technique et scientifique.
 7. Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales.
 8. Instruments internationaux spécialisés relatifs à l'accès et au partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l'article 4 du Protocole de Nagoya.
 9. Examen de l'efficacité des processus au titre de la Convention et de ses Protocoles.
 10. Questions administratives et budgétaires : examen fonctionnel du secrétariat.
 11. Autres questions.
 12. Adoption du rapport.
 13. Clôture de la réunion.
13. L'Organe subsidiaire a également approuvé la proposition d'organisation des travaux.

² [CBD/SBI/6/1](#).

³ [CBD/SBI/6/1/Add.1](#).

⁴ [CBD/SBI/6/1/Add.2/Rev.1](#).

Point 3

Mobilisation des ressources et mécanisme de financement

a) Mobilisation des ressources

14. L'Organe subsidiaire a examiné le sous-point 3 a) de l'ordre du jour à sa première séance plénière. Il était saisi d'une note du secrétariat composée d'un résumé des principaux résultats de trois études et d'un aperçu des travaux menés en prévision de sa septième réunion, ainsi que d'un projet de recommandation⁵. Les documents d'information suivants ont également été publiés en rapport avec le sous-point 3 a) : une étude sur la relation entre la viabilité de la dette et la mise en œuvre de la Convention⁶, une étude sur la relation entre la biodiversité et le financement de l'action climatique⁷, une note du secrétariat sur la communication anticipée des déclarations pour la présente réunion⁸ et une étude sur la manière dont les orientations relatives aux mesures de sauvegarde dans les mécanismes de financement de la biodiversité adoptées dans les décisions XII/3 et 14/15 ont été mises en œuvre, identifiant les bonnes pratiques et les enseignements tirés, ainsi que les possibilités d'améliorer la mise en œuvre des orientations⁹.

15. Les anciens coprésidents du Comité consultatif sur la mobilisation des ressources, Ines Verleye (Belgique) et Patrick Luna (Brésil), qui avaient également coprésidé un atelier sur la mobilisation des ressources organisé du 10 au 13 février 2026 au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ont rendu compte des résultats de cet atelier.

16. Conformément aux modalités pilotes relatives à la communication anticipée des déclarations¹⁰, l'Organe subsidiaire a décidé que les déclarations soumises par les Parties suivantes, qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentées à la première séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises au titre du sous-point 3 a) de l'ordre du jour : Brésil, Canada, Chypre (au nom de l'Union européenne), Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Gabon, Guatemala, Japon, Maroc, Niger, Norvège, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse.

17. L'Organe subsidiaire a également décidé que les déclarations soumises par les observateurs suivants, qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentés à la première séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du sous-point 3 a) de l'ordre du jour : Caucus des femmes de la CDB, Centre de résilience de Stockholm, Conservation International, Fonds mondial pour la nature, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Rainforest Action Network, Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Third World Network et Union internationale pour la conservation de la nature.

18. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Brésil, Cameroun, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Égypte, Fédération de Russie, Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kenya, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Nigeria, Pérou et République démocratique du Congo (au nom des États d'Afrique).

⁵ [CBD/SBI/6/2](#).

⁶ [CBD/SBI/6/INF/15](#).

⁷ [CBD/SBI/6/INF/16](#).

⁸ [CBD/SBI/6/INF/17](#).

⁹ [CBD/SBI/6/INF/18](#).

¹⁰ [CBD/SBI/6/1/Add.2/Rev.1](#), annexe II.

19. Une représentante de CBD Alliance a également présenté une déclaration.
20. Suite à l'échange de points de vue, la présidente a fait savoir qu'elle préparerait une version révisée du projet de recommandation, en consultation avec le secrétariat, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou soutenus par les Parties.
21. À sa cinquième séance plénière, le 18 février, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation révisé présenté par la présidente.
22. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Cuba, Fidji, Ghana, Jamaïque, Nigeria, Norvège, Pérou, Royaume-Uni, Suisse, Togo, Union européenne et Zimbabwe (au nom des États d'Afrique).
23. L'Organe subsidiaire a convenu de convoquer un petit groupe, modéré par la représentante de la Jamaïque, pour qu'il organise des discussions informelles sur le paragraphe 4 du projet de recommandation.
24. À sa sixième séance plénière, le 18 février, l'Organe subsidiaire a écouté un rapport de la représentante de la Jamaïque au sujet de résultat des discussions informelles du petit groupe.
25. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Inde, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Japon, Kenya, Nigeria, Norvège, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse, Togo, Union européenne et Zimbabwe.
26. L'Organe subsidiaire a convenu de convoquer un petit groupe, modéré par le représentant des Fidji, pour qu'il organise des discussions informelles sur le paragraphe 5 du projet de recommandation.
27. L'Organe subsidiaire a également convenu que les Parties intéressées organiseraient des discussions informelles au sujet des paragraphes 6 et 7 du projet de recommandation.
28. [à terminer]

b) Mécanisme de financement

29. L'Organe subsidiaire a examiné le sous-point 3 b) de l'ordre du jour à sa première séance plénière. Il était saisi d'une note du secrétariat sur le mécanisme de financement¹¹, qui comprenait un projet de recommandation. Les documents d'information suivants ont également été publiés en rapport avec le sous-point 3 b) : un rapport sur l'évaluation du montant des fonds nécessaires à la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles pour la neuvième période de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial et une note du secrétariat sur la communication anticipée des déclarations pour la présente réunion¹² et une note du secrétariat sur la communication anticipée des déclarations pour la présente réunion¹³.
30. Conformément aux modalités pilotes relatives à la communication anticipée des déclarations, l'Organe subsidiaire a décidé que les déclarations soumises par les Parties suivantes qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentées à la première séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du sous-point 3 b) de l'ordre du jour : Australie, Canada, Chypre (au nom de l'Union européenne), Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Guatemala, Japon, Maroc, Niger, Norvège, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, Royaume-Uni et Suisse.
31. L'Organe subsidiaire a également décidé que les déclarations soumises par les observateurs suivants, qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentés à la première séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises

¹¹ [CBD/SBI/6/3/Rev.1](#).

¹² [CBD/SBI/6/INF/13](#).

¹³ [CBD/SBI/6/INF/17](#).

officiellement au titre du sous-point 3 b) de l'ordre du jour : Caucus des femmes de la CDB, Centre de résilience de Stockholm, Fonds mondial pour la nature, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, HCDH, PNUE et Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité.

32. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Guatemala et Jordanie.

33. À sa deuxième séance plénière, le 16 février, l'Organe subsidiaire a repris l'examen du sous-point 3 b).

34. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Chine, Cuba, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Ghana, Inde, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Sainte-Lucie et Zimbabwe.

35. La représentante du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a aussi fait une déclaration.

36. Suite à l'échange de points de vue, la présidente a fait savoir qu'elle préparerait une version révisée du projet de recommandation, en consultation avec le secrétariat, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou soutenus par les Parties.

37. [à terminer]

Point 4

Planification, suivi, établissement de rapports et examen : mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, des cibles nationales et des rapports nationaux

38. L'Organe subsidiaire s'est penché sur le point 4 de l'ordre du jour lors de sa deuxième séance plénière. Il était saisi d'une mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, des cibles nationales et des rapports nationaux¹⁴, qui comportait un projet de recommandation. Les documents d'information suivants ont également été publiés en rapport avec le point 4 : un aperçu des lacunes des Parties en matière de capacités technologiques, techniques et institutionnelles¹⁵, une analyse des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et des cibles nationales définies par les Parties conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal¹⁶, un résumé des principales conclusions des dialogues régionaux et infrarégionaux sur la surveillance et la communication d'informations sur la biodiversité¹⁷, un résumé des informations pertinentes pour la préparation du rapport et de l'examen mondiaux de la mise en œuvre du Cadre¹⁸, une mise à jour sur le développement de l'outil de suivi des décisions¹⁹, une note du secrétariat sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mécanisme facultatif d'examen de la Convention par les pairs²⁰ et une note du secrétariat sur la communication anticipée des déclarations pour la présente réunion²¹.

39. Conformément aux modalités pilotes relatives à la communication anticipée des déclarations, l'Organe subsidiaire a décidé que les déclarations soumises par les Parties suivantes qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentées à la deuxième séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du point 4 de l'ordre du jour : Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Chypre (au nom de l'Union européenne), Guatemala, Japon, Jordanie, Maroc, Népal, Niger, Norvège, Pérou, Philippines, Seychelles et Suisse.

¹⁴ [CBD/SBI/6/4](#).

¹⁵ [CBD/SBI/6/INF/2](#).

¹⁶ [CBD/SBI/6/INF/5](#).

¹⁷ [CBD/SBI/6/INF/6](#).

¹⁸ [CBD/SBI/6/INF/7](#).

¹⁹ [CBD/SBI/6/INF/11](#).

²⁰ [CBD/SBI/6/INF/14](#).

²¹ [CBD/SBI/6/INF/17](#).

40. L'Organe subsidiaire a également décidé que les déclarations soumises par les observateurs suivants qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentés à la deuxième séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du point 4 de l'ordre du jour : BirdLife International, Caucus des femmes de la CDB, Conservation International, Fonds mondial pour la nature, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, HCDH, PNUE, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

41. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Arabie saoudite, Afrique du Sud (au nom des États d'Afrique), Argentine, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Colombie, Djibouti, Égypte, Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Guatemala, Îles Cook, Inde, Iran (République islamique d'), Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao et Sainte-Lucie.

42. Suite à l'échange de points de vue, la présidente a fait savoir qu'elle préparerait une version révisée du projet de recommandation, en consultation avec le secrétariat, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou soutenus par les Parties.

43. À sa cinquième séance plénière, le 17 février, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation révisé présenté par la présidente.

44. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Fédération de Russie, Fidji, Ghana, Guatemala, Inde, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Kenya, Maroc, Nigeria, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Suisse, Togo et Union européenne.

45. La représentante du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a aussi fait une déclaration.

46. À l'issue de l'échange de vues, l'Organe subsidiaire a convenu que la présidente organiserait des consultations informelles au sujet des paragraphes 9 et 10 du projet de recommandation.

47. À sa sixième séance plénière, la présidente a rendu compte des résultats des consultations informelles.

48. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Australie, Brésil, Canada, Colombie, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, Fidji, Iran (République islamique d'), Mexique, Nouvelle-Zélande, République démocratique du Congo et Royaume-Uni.

49. L'Organe subsidiaire a convenu que la présidente organiserait des consultations informelles avec la République islamique d'Iran et les autres Parties intéressées pour résoudre les questions en suspens.

50. [à terminer]

Point 5

Plan d'action pour l'égalité des sexes

51. L'Organe subsidiaire s'est penché sur le point 5 de l'ordre du jour lors de sa deuxième séance plénière. Il était saisi d'une note du secrétariat sur l'examen de mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes 2023-2030²², qui comprenait un projet de recommandation. Un

²² [CBD/SBI/6/5](#).

document d'information a également été publié concernant le point 5, relatif à la communication anticipée des déclarations pour la présente réunion²³.

52. Conformément aux modalités pilotes relatives à la communication anticipée des déclarations, l'Organe subsidiaire a décidé que les déclarations soumises par les Parties suivantes qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentées à la deuxième séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du point 5 de l'ordre du jour : Arménie, Australie, Brésil, Canada, Chypre (au nom de l'Union européenne), Colombie, Côte d'Ivoire (au nom des États d'Afrique), Guatemala, Islande, Jordanie, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou et Royaume-Uni.

53. L'Organe subsidiaire a également décidé que les déclarations soumises par les observateurs suivants qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentés à la deuxième séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du point 5 de l'ordre du jour : Alliance of Bioversity International & International Center for Tropical Agriculture, Caucus des femmes de la CDB, Centre de résilience de Stockholm, Fonds mondial pour la nature, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, HCDH, PNUD et PNUE.

54. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Brésil, Burkina Faso, Colombie, Côte d'Ivoire (au nom des États d'Afrique), Fédération de Russie, Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Guatemala, Inde, Malawi, Mexique, Pérou, et Zimbabwe.

55. Une déclaration a également été faite par un représentant de l'agence des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes).

56. Des déclarations ont été faites également par des représentants du Caucus des femmes de la CDB, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité et du secrétariat de l'Initiative de la coopération sur la santé et la biodiversité.

57. Suite à l'échange de points de vue, la présidente a fait savoir qu'elle préparerait une version révisée du projet de recommandation, en consultation avec le secrétariat, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou soutenus par les Parties.

58. À sa cinquième séance plénière, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation révisé présenté par la présidente.

59. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Australie, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire (au nom des États d'Afrique), Cuba, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Îles Cook (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Inde, Iran (République islamique d'), Jordanie, Mexique, Niger, Norvège, Palaos (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Royaume-Uni, Sénégal, Suisse, Togo et Union européenne.

60. L'Organe subsidiaire a convenu de convoquer un petit groupe de Parties intéressées, modéré par la représentante de la Côte d'Ivoire, pour qu'il organise des discussions informelles sur le paragraphe 3 du projet de recommandation.

61. [à terminer]

Point 6

Création et renforcement des capacités et coopération technique et scientifique

62. L'Organe subsidiaire s'est penché sur le point 6 de l'ordre du jour lors de sa deuxième séance plénière. Il était saisi d'une note du secrétariat sur la création et le renforcement des capacités et la

²³ [CBD/SBI/6/INF/17](#).

coopération technique et scientifique²⁴, qui comportait des éléments d'un projet de recommandation. Les documents d'information suivants ont également été publiés au titre du point 6 : un aperçu des lacunes des Parties en matière de capacités technologiques, techniques et institutionnelles²⁵, des orientations actualisées concernant les centres régionaux et infrarégionaux d'appui à la coopération technique et scientifique pour l'élaboration de leurs plans de travail²⁶, une analyse des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et des cibles nationales définies par les Parties conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal²⁷, ainsi qu'une note du Secrétariat sur la communication anticipée des déclarations pour la présente réunion²⁸.

63. Conformément aux modalités pilotes relatives à la communication anticipée des déclarations, l'Organe subsidiaire a décidé que les déclarations soumises par les Parties suivantes qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentées à la deuxième séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du point 6 de l'ordre du jour : Australie, Brésil, Canada, Chypre (au nom de l'Union européenne), Colombie, Côte d'Ivoire, Guatemala, Islande, Japon, Malawi (au nom des États d'Afrique), Maroc, Niger, Norvège, Pérou, Philippines, Royaume-Uni et Suisse.

64. L'Organe subsidiaire a également décidé que les déclarations soumises par les observateurs suivants qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentés à la deuxième séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du point 6 de l'ordre du jour : Alliance of Bioversity International & International Center for Tropical Agriculture, BirdLife International, Caucus des femmes de la CDB, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, PNUD, PNUE et Union internationale pour la conservation de la nature.

65. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Brésil, Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Lesotho, Malaisie, Malawi (au nom des États d'Afrique), Mexique et Philippines.

66. À sa troisième séance plénière, le 17 février, l'Organe subsidiaire a repris l'examen du point 6 de l'ordre du jour.

67. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Îles Cook, Guatemala, Inde, Jordanie, Niger, Pérou et Zimbabwe.

68. Les représentants d'Alliance of Bioversity International & International Center for Tropical Agriculture, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité se sont également exprimés.

69. Suite à l'échange de points de vue, la présidente a fait savoir qu'elle préparerait une version révisée du projet de recommandation, en consultation avec le secrétariat, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou soutenus par les Parties.

70. [à terminer]

Point 7

Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales

71. L'Organe subsidiaire a examiné le point 7 de l'ordre du jour à sa troisième séance plénière. Il était saisi d'une note du secrétariat sur la coopération avec d'autres conventions et organisations internationales²⁹, qui comprenait un projet de recommandation. Les documents d'information

²⁴ [CBD/SBI/6/7](#).

²⁵ [CBD/SBI/6/INF/2](#).

²⁶ [CBD/SBI/6/INF/3](#).

²⁷ [CBD/SBI/6/INF/5](#).

²⁸ [CBD/SBI/6/INF/17](#).

²⁹ [CBD/SBI/6/3/Rev.1](#).

suivants ont également été publiés au titre du point 7 de l'ordre du jour : une note du secrétariat contenant des informations sur la mise en œuvre de la cible 2 de la feuille de route³⁰, une note du secrétariat contenant des informations supplémentaires sur la mise en œuvre de la décision [16/35](#) relative à la coopération avec d'autres conventions et organisations internationales³¹, et une note du secrétariat sur la communication anticipée des déclarations pour la présente réunion³².

72. Conformément aux modalités pilotes relatives à la communication anticipée des déclarations, l'Organe subsidiaire a décidé que les déclarations soumises par les Parties suivantes, qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentées à la troisième séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du point 7 : Australie, Canada, Chypre (au nom de l'Union européenne), Colombie, Côte d'Ivoire, Chypre (au nom de l'Union européenne), Guatemala, Islande, Jordanie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Suisse et Zimbabwe (au nom des États d'Afrique).

73. L'Organe subsidiaire a également décidé que les déclarations soumises par les observateurs suivants qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentés à la deuxième séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du point 7 de l'ordre du jour : Alliance of Bioversity International & International Center for Tropical Agriculture, BirdLife International, Caucus des femmes de la CDB, Centre de résilience de Stockholm, Conservation International, FAO, Fonds mondial pour la nature, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, HCDH, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, secrétariat de l'Initiative de la coopération sur la santé et la biodiversité et secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

74. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Burkina Faso, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Égypte, Fédération de Russie, Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Gabon, Ghana, Îles Cook, Inde, Kenya, Madagascar, Malaisie, Mexique, Nigeria, Palaos, Panama, et Zimbabwe (au nom des États d'Afrique).

75. Une déclaration a également été faite par un représentant d'ONU Femmes.

76. Une autre déclaration a été faite par un représentant de l'Organisation du système CGIAR.

77. Suite à l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a décidé de créer un groupe de contact, coprésidé par Martha Mphatso Kalemba (Malawi) et Clarisse Kehler Siebert (Suède).

78. À sa cinquième séance plénière, l'Organe subsidiaire a écouté un rapport de l'un des coprésidents du groupe de contact au sujet des progrès du groupe et a convenu que le groupe de contact devrait poursuivre des travaux.

79. [à terminer]

Point 8

Instruments internationaux spécialisés relatifs à l'accès et au partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l'article 4 du Protocole de Nagoya

80. L'Organe subsidiaire a examiné le point 8 de l'ordre du jour à sa troisième séance plénière. Il était saisi d'une note du secrétariat sur les instruments internationaux spécialisés sur l'accès et le partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l'article 4 du Protocole de Nagoya³³, qui

³⁰ [CBD/SBI/6/INF/4](#).

³¹ [CBD/SBI/6/INF/8](#).

³² [CBD/SBI/6/INF/17](#).

³³ [CBD/SBI/6/8](#).

comprenait un projet de recommandation. Un document d'information sur la communication anticipée des déclarations pour la présente réunion³⁴ a également été publié concernant le point 8 de l'ordre du jour.

81. Conformément aux modalités pilotes relatives à la communication anticipée des déclarations, l'Organe subsidiaire a décidé que les déclarations soumises par les Parties suivantes au Protocole de Nagoya, qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentées à la troisième séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du point 8 de l'ordre du jour : Côte d'Ivoire, Guatemala, Jordanie, Malawi, Maroc, Niger, Norvège, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Suisse et Union européenne (via Chypre)³⁵.

82. L'Organe subsidiaire a également décidé que les déclarations soumises par les États suivants non-Parties au Protocole de Nagoya, qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentés à la troisième séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du point 8 de l'ordre du jour : Australie et Nouvelle-Zélande.

83. L'Organe subsidiaire a en outre décidé que les déclarations soumises par les observateurs suivants, qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentés à la troisième séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du point 8 de l'ordre du jour : Caucus des femmes de la CDB, FAO, Forum international autochtone sur la diversité biologique, OMS, PNUE et secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

84. Des déclarations ont été faites par des représentants des Parties suivantes au Protocole de Nagoya : Afrique du Sud, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Guatemala, Inde, Japon, Malawi, Mexique, Namibie (au nom des États d'Afrique), Pérou, République de Corée, Serbie et Zimbabwe.

85. Un représentant de la Fédération de Russie, un État non-Partie, s'est également exprimé.

86. D'autres déclarations ont été faites par des représentants de CBD Alliance et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

87. Suite à l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a décidé de créer un groupe de contact, coprésidé par Mery Ciacci (Union européenne) et Patience Gandiwa (Zimbabwe).

88. À sa cinquième séance plénière, l'Organe subsidiaire a écouté un rapport de l'un des coprésidents du groupe de contact au sujet des progrès du groupe et a convenu que le groupe de contact devrait poursuivre des travaux.

89. [à terminer]

Point 9

Examen de l'efficacité des processus au titre de la Convention et de ses Protocoles

90. L'Organe subsidiaire a examiné le point 9 de l'ordre du jour à sa troisième séance plénière. Il était saisi d'une note du secrétariat sur les options permettant d'améliorer davantage l'efficacité des réunions organisées au titre de la Convention et de ses Protocoles³⁶, qui contenait trois projets de recommandation. Les documents d'information suivants ont également été publiés au titre du point 9 de l'ordre du jour : les résultats de l'enquête sur les mécanismes de soutien à la participation dans le cadre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement³⁷, les résultats de l'enquête sur les modalités pilotes pour la communication anticipée des déclarations menée lors de la vingt-septième

³⁴ [CBD/SBI/6/INF/17](#).

³⁵ Chypre n'est pas Partie au Protocole de Nagoya.

³⁶ [CBD/SBI/6/9](#).

³⁷ [CDB/SBI/6/INF/9](#).

réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques³⁸, une mise à jour sur l'évolution de l'outil de suivi des décisions³⁹ et une note du secrétariat sur la communication anticipée des déclarations pour la présente réunion⁴⁰.

91. Conformément aux modalités pilotes relatives à la communication anticipée des déclarations, l'Organe subsidiaire a décidé que les déclarations soumises par les Parties suivantes, qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentées à la troisième séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du point 9 : Australie, Canada, Chypre (au nom de l'Union européenne), Colombie, Guatemala, Islande, Japon, Jordanie, Maroc, Norvège, Pérou, Royaume-Uni et Suisse.

92. L'Organe subsidiaire a également décidé que les déclarations soumises par les observateurs suivants qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentés à la deuxième séance plénière seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du point 9 de l'ordre du jour : Caucus des femmes de la CDB et Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

93. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Colombie, Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Inde, Jamaïque et Zimbabwe (au nom des États d'Afrique).

94. À sa quatrième séance plénière, l'Organe subsidiaire a repris l'examen du point 9 de l'ordre du jour.

95. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Argentine, Égypte, Fédération de Russie, Ghana, Nouvelle-Zélande et Togo.

96. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

97. Suite à l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a convenu d'organiser des consultations informelles modérées par le représentant de la Norvège.

98. [à terminer]

Point 10

Questions administratives et budgétaires : examen fonctionnel du secrétariat

99. L'Organe subsidiaire s'est penché sur le point 10 de l'ordre du jour lors de sa quatrième séance plénière. Il était saisi d'une note du secrétariat sur l'examen fonctionnel du secrétariat⁴¹, qui comprenait un projet de recommandation. Les documents d'information suivants ont également été publiés au titre du point 10 de l'ordre du jour : un rapport sur l'examen fonctionnel approfondi externe du secrétariat⁴² et une note du secrétariat sur la communication anticipée des déclarations pour la présente réunion⁴³.

100. La Secrétaire exécutive et une représentante du PNUE ont fait de brèves présentations au sujet de l'examen fonctionnel du secrétariat.

101. Conformément aux modalités pilotes relatives à la communication anticipée des déclarations, l'Organe subsidiaire a décidé que les déclarations soumises par les Parties suivantes, qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentées à la quatrième séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du

³⁸ [CDB/SBI/6/INF/10](#).

³⁹ [CDB/SBI/6/INF/11](#).

⁴⁰ [CBD/SBI/6/INF/17](#).

⁴¹ [CBD/SBI/6/10](#).

⁴² [CDB/SBI/6/INF/12](#).

⁴³ [CBD/SBI/6/INF/17](#).

point 10 de l'ordre du jour : Australie, Canada, Côte d'Ivoire, Chypre (au nom de l'Union européenne), Eswatini (au nom des États d'Afrique), Guatemala, Japon, Jordanie, Norvège et Suisse.

102. L'Organe subsidiaire a également décidé que les déclarations soumises par les observateurs suivants, qui figuraient dans le document d'information [CBD/SBI/6/INF/17](#) et étaient représentés à la quatrième séance plénière, seraient formellement consignées comme déclarations soumises officiellement au titre du point 10 de l'ordre du jour : Caucus des femmes de la CDB et Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

103. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Argentine, Bosnie-Herzégovine, Chili, Chine, Eswatini (au nom des États d'Afrique), Fédération de Russie, Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Ghana, Jamaïque, Lesotho, République démocratique du Congo et Zimbabwe.

104. La représentante du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a aussi fait une déclaration.

105. Suite à l'échange de points de vue, la présidente a fait savoir qu'elle préparerait une version révisée du projet de recommandation, en consultation avec le secrétariat, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou soutenus par les Parties.

106. [à terminer]

Point 11

Questions diverses

107. [à terminer]

Point 12

Adoption du rapport

108. [à terminer]

Point 13

Clôture de la réunion

109. [à terminer]
